



Annexe D

Les travaux parlementaires

36^e législature, 2^e session
(du 22 mars 2001 au 12 mars 2003)

Journal des débats

Commission permanente de l'économie et du travail

Le mercredi 23 janvier 2002

Examen du plan stratégique 2002-2006 d'Hydro-Québec

Table des matières

Remarques préliminaires

M. Jacques Brassard

M. Claude Béchar

Présentation d'Hydro-Québec

M. Jacques Laurent, président du conseil d'administration

M. André Caillé, président-directeur général

Hydro-Québec Distribution

Exposé de M. Yves Filion, président d'Hydro-Québec Distribution

Discussion générale

- **Prévision du taux de croissance de la demande d'électricité**
- **Orientations en matière d'efficacité énergétique**
- **Prévision du taux de croissance de la demande d'électricité (suite)**
- **Tarif biénergie**
- **Activité du LTEE en matière d'efficacité énergétique**

- o Tarif biénergie (suite)
- o Prévission du taux de croissance de la demande d'électricité (suite)
- o Tarif biénergie (suite)
- o Déficit d'Hydro-Québec Distribution
- o Appel d'offres pour la production de 600 MW additionnels
- o Tarification pour les stations de ski
- o Orientations quant au tarif résidentiel
- o Document déposé
- o Tarification pour les stations de ski (suite)
- o Tarification pour l'industrie serricole
- o Conséquences de la déréglementation
- o Programme de sécurisation du réseau
- o Déploiement du réseau souterrain
- o Vente de produits électriques par HydroSolution
- o Gestion des dossiers de subutilisation d'électricité

TransÉnergie

Exposé de M. Jacques Régis, président de TransÉnergie

Discussion générale

- o Conditions requises pour l'interconnexion avec l'Ontario
- o Activités d'innovation technologique prioritaires
- o Potentiel d'affaires aux États-Unis
- o Sécurisation du réseau dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal
- o Réduction de l'impact des événements climatiques extrêmes
- o Proposition de normes de fiabilité du réseau
- o Acquisition d'actifs en Amérique du Sud
- o Exportation de services et d'expertise
- o Capacité du réseau d'accueillir de nouveaux ouvrages de production
- o Contrôle des dépenses
- o Mesures de sécurisation des installations

Ingénierie, approvisionnement et construction

Exposé de M. Élie Saheb, président de la division
Ingénierie, approvisionnement et construction

Discussion générale

- o Durée comparative et cheminement d'un projet hydroélectrique
- o Infiltration d'eau à la centrale SM 3
- o Relations avec le ministère de l'Environnement
- o Services partagés offerts aux divisions clientes
- o Attribution et gestion de contrats en sous-traitance
- o Retombées régionales des projets
- o Expertise environnementale
- o Retombées régionales des projets (suite)
- o Recrutement et embauche de nouveaux employés

Tarif biénergie (suite)

L'autre élément, sur le tarif BT, moi, je veux juste... Même si vous connaissez le nom ou même si mon collègue de Gaspé parlait des fabriques tantôt, et tout ça, dans tous les efforts qui sont faits pour améliorer l'image d'Hydro-Québec et faire en sorte que les gens sont fiers d'Hydro-Québec, je vous invite juste à ne pas sous-estimer le potentiel de mécontentement qu'il y a dans ces petits organismes là qui font des brunchs le dimanche pour ramasser 100 \$ pour payer la facture de chauffage, et tout ça, et que ça diminue beaucoup... Quand vous dites: Ils transféreront de un à l'autre, dans bien des cas, là... Puis tantôt vous l'avez mis en parallèle avec l'Ontario, sur les bénéfices nets en fin d'année, les gens ont beaucoup, beaucoup, de difficultés à comprendre pourquoi, eux, surtout dans le cas de ces organismes-là, on s'acharne sur eux — c'est l'expression qu'eux emploient — pour aller chercher ces montants-là et que, d'un autre côté, on fait un milliard. Il n'y a pas grand monde au Québec qui est au courant qu'il y a quatre divisions à Hydro-Québec et que tout ça n'est plus comme c'était avant.

Et, moi, je veux juste vous inviter à avoir... Quand vous parlez de mesures transitoires, j'ose espérer qu'elles seront très efficaces, vos mesures transitoires, parce que, si elles ne le sont pas, ça annule beaucoup d'efforts, je dirais, de communication, de marketing et de développement de publicité ou autres pour refaire l'image d'Hydro-Québec.

Le Président (M. Rioux): M. Caillé.

M. Caillé (André): M. le Président, je voudrais rassurer les membres de votre commission, que ce dossier BT, il va être présenté à la Régie. Chacun des groupes ou des segments de la clientèle vont avoir l'occasion de faire valoir leur point de vue. Chacune des régions également — parce que je ne pense pas que toutes les régions sont touchées également — vont avoir l'occasion de faire valoir leur point de vue. On a fait une proposition, on veut, nous aussi, entendre ces gens-là. On sera là bien sûr, à la Régie, on va entendre, et, à la fin de tout ça, je peux vous rassurer qu'on aura de l'empathie et de la compréhension pour nos clients. Ce qui est important ici, c'est... Les tarifs au Québec — c'est ça, le pacte social, ça fait 40 ans que ça dure — ils sont bas, ils sont stables — ce n'est pas en question ici — ils sont aussi uniformes. L'uniformité des tarifs était un des gros considérants au moment de la création d'Hydro-Québec. Alors, on veut s'assurer de ça, mais on va le faire d'une manière très civilisée, je peux vous en assurer.

Le Président (M. Rioux): Merci. M. le député de Beauce-Nord. C'est bien? C'est ça, hein?

Déficit d'Hydro-Québec Distribution

M. Poulin: C'est bien ça, M. le Président. Ma question s'adresse à M. Filion. Sur la hausse des tarifs encore, au niveau des PME, on a parlé qu'il y avait 4 600 entreprises ou organismes qui pouvaient être touchés par ces hausses-là, par deux hausses de 55 % — une en 2002 et une en 2003 — qui représenteraient 120 millions de dollars. Mon collègue aussi a fait part que dans le secteur agricole il y avait eu un ajustement des coûts. Je ne sais pas qu'est-ce que ça représente en millions de dollars. Mais, si je regarde Hydro-Québec Distribution, il y a 525 millions de déficit au moment où on se parle. On vise, en 2006, à atteindre 225 millions de dollars. C'est donc dire que c'est à peu près, on va dire, ces ajustements de tarifs là qui vont permettre de réduire ce déficit-là. Est-ce que je comprends bien? Parce que, si on a 120 millions d'économies ou de hausses de tarifs pour les entreprises concernées — je ne sais pas combien de millions — on parle d'une hausse de tarifs prévue à compter de 2004, qui pourrait suivre l'inflation, je peux vous dire que ça fait un gros morceau, déjà là, on va dire, pour atteindre l'objectif de 225. Est-ce que je comprends bien la situation?

Le Président (M. Rioux): M. Fillion.

M. Fillion (Yves): M. le Président, notre objectif de réduction du déficit est à 250 millions en 2006. Durant cette période, nous avons intégré dans le plan stratégique une augmentation tarifaire à l'inflation, c'est-à-dire de 1,5 % en 2004, 1,6 % en 2005 et 2 % en 2006. Si vous faites le total de ces hausses tarifaires, ça représente une addition de 354 millions, en 2006, des revenus d'Hydro-Québec. De ces 354 millions, 250 millions seront requis pour supporter le coût de l'approvisionnement additionnel en électricité, au-delà de l'électricité patrimoniale. Environ 40 millions seront requis pour supporter la hausse du coût du service de transport. Donc, il reste moins de 70 millions qui contribuent à la rentabilité d'Hydro-Québec Distribution. Et je n'ai pas compté les coûts additionnels reliés à l'enfouissement du réseau de distribution ou à l'efficacité énergétique ou autres.

La grande majorité de l'amélioration provient du fait que les coûts d'exploitation et d'investissement progressent moins rapidement que la croissance de nos ventes dans nos marchés réguliers. Et ça, ça nous permet donc de réaliser, de contribuer, à près de 200 millions, à tout près de 200 millions, à l'amélioration du bénéfice net d'Hydro-Québec Distribution d'ici 2006.

Donc, ce ne sont pas les hausses tarifaires qui nous permettent d'améliorer la rentabilité. Les hausses tarifaires sont principalement requises pour absorber le coût de l'approvisionnement en électricité additionnelle, et, s'il n'y avait pas de hausse tarifaire, bien, le déficit d'Hydro-Québec Distribution va augmenter de façon appréciable à partir de 2004.

M. Poulin: Mais est-ce qu'il faut comprendre que le 120 millions va quand même servir à réduire ce déficit-là? Le 120 millions des 4 500 entreprises qui vont être augmentées de 55 % — c'est les chiffres que vous nous avez donnés tout à l'heure — il va directement, on va dire, réduire le déficit de 525 millions.

M. Fillion (Yves): Oui. Je tiens à vous dire, M. le Président, que, dans le plan stratégique et dans le cadre financier du plan stratégique, nous avons déjà prévu dans nos données financières qu'il y aurait une abrogation du tarif BT. Alors, s'il n'y en a pas, donc ça va affecter négativement la situation financière d'Hydro-Québec. On l'a déjà tenu en compte dans notre cadre financier des cinq prochaines années.

M. Caillé: M. le Président...

Le Président (M. Rioux): Alors, M. Caillé voulait juste ajouter...

M. Caillé (André): Oui. Juste une précision très importante ici. Il ne faut pas faire ici la prémisse que les clients du BT vont continuer à consommer de l'électricité. Le 120 millions, on ne le recevra pas, pour la simple et bonne raison que la très grande majorité d'entre eux, à court, moyen ou long terme, dépendant de ce qu'on conviendra avec la Régie, ils vont utiliser une autre source d'énergie. Alors, si on ne vend plus l'électricité à eux, alors, l'abrogation du tarif BT, nous, ça ne donne pas des revenus additionnels, cette électricité-là s'en va simplement ailleurs.

M. Poulin: Mais, ailleurs, elle va bénéficier... Vous allez bénéficier d'un montant équivalent, c'est-à-dire du 120 millions.

• (11 h 50) •

M. Caillé (André): Exactement, qui ne se retrouvera pas dans d'autres augmentations. Parce que, s'il était là encore, il faudrait faire des appels d'offres qui vont encore plus loin et avec la conséquence qu'il

y aurait des augmentations de tarif que M. Filion vous a dit qui étaient... pouvaient aller jusqu'à 1,5 %, qui ne sont pas là non plus, là. Ce 1,5 % n'est pas là. Il n'y a pas ici une approche d'Hydro-Québec pour aller chercher 120 millions.

M. Poulin: Est-ce que je pourrais avoir, de M. Filion peut-être, la répartition des types d'entreprises qui sont touchées par... les 4 600, là, en pourcentage peut-être, une grille que vous semblez avoir?

M. Filion (Yves): Oui, certainement, on peut..

Le Président (M. Rioux): Vous pouvez fournir ce document?

M. Poulin: J'apprécierais obtenir ce document-là.

M. Filion (Yves): Oui, M. le Président, nous allons fournir cette information.

Le Président (M. Rioux): Ça sera déposé à la commission?

M. Filion (Yves): Oui, certainement.

Le Président (M. Rioux): Très bien. M. Filion, vous avez un mandat considérable, vous en avez parlé tout à l'heure, mais, en même temps, vous gérez des déficits aussi: 525 millions en 2001. Vous espérez atteindre la rentabilité autour de 2010. Et tout à l'heure le ministre essayait de vous questionner sur les critères dont vous devez tenir compte pour en arriver à fixer et établir vos tarifs, puis prévoir aussi la demande. On remarque dans le plan stratégique, parce que votre entreprise maintenant est divisée en... C'est comme quatre entreprises en une; on ne sait plus à quelle tête s'adresser, mais, moi, je vous demande une chose: Dans votre analyse des besoins, est-ce que vous tenez compte, M. Filion, que vous n'avez plus le contrôle des réservoirs, parce que c'est un transfert d'actifs à Hydro-Québec Production? Est-ce que vous ne perdez pas là un élément important et un instrument de travail extrêmement précieux pour en arriver à atteindre les objectifs de la demande des Québécois ou des entreprises — pensez aussi aux marchés d'exportation — quand vous n'avez plus le contrôle des réservoirs?

M. Filion (Yves): Écoutez, je pense qu'Hydro-Québec Distribution — et c'est clairement indiqué dans la Loi sur la Régie de l'énergie — a un avantage important dont nous profitons, c'est d'avoir un volume d'électricité patrimoniale de 165 TWh à un prix garanti de 0,0279 \$ par kilowattheure pour le futur, donc à l'abri des risques de l'hydraulité, à l'abri des risques de l'évolution des taux d'intérêt et de toute autre contrainte économique. Ceci constitue une base très solide pour Hydro-Québec Distribution. Or, quand vous me dites que vous me trouvez courageux, peut-être, mais, moi, je pense que le défi, si nous faisons une gestion efficace, est réalisable, d'éliminer complètement le déficit et de devenir rentable. Il est surtout réalisable en éliminant cette situation qui découle de l'application de la Loi sur la Régie de l'énergie. Et je pense que finalement, personnellement, je considère que ce que le Québec a fait par rapport à la réglementation, à l'ouverture des marchés généralement, quand on constate l'Amérique du Nord et le reste du monde, est certainement une très sage décision. Alors, ça, je pense que c'est un point important.

Le Président (M. Rioux): La gestion des réservoirs?

M. Filion (Yves): Bon, la gestion des réservoirs, ça n'appartient pas à Hydro-Québec Distribution. Nous, ce que nous avons, c'est 165 TWh garantis. Alors, le risque de la gestion des réservoirs, qui va avec le risque de l'hydraulité, il appartient à Hydro-Québec Production. Alors, nous, dans cette base-là, ce qui est important, c'est que, quand on regarde maintenant le coût de l'approvisionnement électrique

additionnel, qui peut paraître extrêmement important quand on parle, par exemple, d'un coût qui varierait entre 0,05 et 0,06 \$ le kilowattheure pour l'énergie additionnelle, comparé à 0,0279 \$, ça paraît important, oui, mais, en réalité, quand vous regardez le volume et le fait que tout le reste du coût est stable, nous croyons que nous pouvons donc satisfaire la croissance de la demande du Québec dans le futur avec des augmentations tarifaires pour satisfaire le coût de l'approvisionnement additionnel, qui va varier entre 1 et 1,5 % par année d'augmentation de tarif, ce qui est généralement largement inférieur à l'inflation.

Le Président (M. Rioux): M. Caillé.

M. Caillé (André): Oui, juste pour ajouter que, de l'électricité patrimoniale ailleurs au Canada, dans les autres provinces, quand on a déréglementé, il n'en a jamais été question. Il n'en a pas été question récemment en Ontario, quand il a été annoncé que la déréglementation, ça se ferait cette année, en 2002. Aucune idée, aucune notion d'électricité patrimoniale ici.

Ce qu'Hydro-Québec fait en créant ces divisions, en donnant les responsabilités que vous savez maintenant à M. Filion, c'est une grosse concession, c'est une très grande concession, ça. C'est une concession qui vise à maintenir le fameux pacte social et à éviter tout choc tarifaire. Ceux qui lisent le *Globe and Mail* puis le *National Post*, ils ont vu qu'il y a des gens qui font des hypothèses sur des hausses possibles de tarifs en Ontario. Puis, on a vu ce qui est arrivé à certains autres endroits, notamment aux États-Unis. Ici, là, il y a un processus de déréglementation de la production qui, grâce à cette conception, va éviter tout choc tarifaire.

Maintenant, il y a un nécessaire redressement. Au niveau corporatif, je ne vois pas comment on pourrait accepter que, pour toujours et à jamais, Hydro-Québec Distribution, ça ferait des déficits. Ce serait comme s'il y avait une maladie, que tu n'as pas moyen de faire autrement. Ce qui est important, je pense, c'est qu'on voie la lumière au bout du tunnel et que l'on rassure nos clients en leur disant qu'on a mis tous les moyens en place ici pour qu'il n'y en ait pas, de choc tarifaire.

J'ajoute que la qualité de l'approvisionnement... Quand M. Filion va revenir au conseil d'administration puis au niveau corporatif avec ses offres, la qualité de l'approvisionnement de tous les producteurs, ça devrait être de la haute qualité. Ça devrait être des entreprises qui vont nous... qu'on va avoir la garantie que l'électricité va être là. De la même manière qu'on va exiger d'Hydro-Québec Production que l'électricité, elle soit là puis qu'elle soit garantie quoi qu'il arrive dans les autres facteurs.

Alors, la situation d'Hydro-Québec Distribution est une situation confortable, mais je concours tout à fait avec vous en disant que M. Filion est un homme courageux.

Le Président (M. Rioux): Un autre homme courageux, le ministre de l'Énergie. Ha, ha, ha!

M. Brassard: Non, mais, M. le Président, je me permets quand même de dire, compte tenu des propos tenus par M. Caillé, je me permets de dire que c'est aussi le gouvernement qui a décidé qu'il existerait au Québec ce qu'on appelle l'électricité patrimoniale à un coût fixé dans la loi, donc qui ne peut pas être modifié, à 0,0279 \$ le kilowattheure, garantissant ainsi des tarifs bas, uniformes et stables au Québec. C'est une décision de gouvernement. Hydro-Québec évidemment en bénéficie, Hydro-Québec Distribution surtout, mais c'est une décision de gouvernement. C'est ce qui fait, encore une fois, que notre entrée comme société dans un univers déréglementé à travers l'Amérique et le monde s'est faite de façon ordonnée et marquée par la prudence et une conscience très claire des intérêts des Québécois et de la société québécoise et de leur héritage aussi en matière d'électricité. Là-dessus, j'avais donné un préavis tout à l'heure, en quelque sorte.

pour aider les centres de ski à minimiser leur impact, nous pouvons leur offrir de faire du regroupement de charges global, non seulement de la fabrication de la neige, mais de toutes leurs charges, et finalement leur offrir un tarif moyen stable qui éviterait d'aller à un tarif spécifique de pointe pour la fabrication de la neige, qui, lui, pourrait aller à un niveau beaucoup plus élevé. Alors, ça, on va essayer de regarder, nos clients, comment on peut trouver une formule qui soit équitable pour les traiter et leur permettre de demeurer compétitifs quand même sur le marché dans le futur.

Le Président (M. Rioux): Merci. Alors, M. le député de Kamouraska-Témiscouata.

Orientations quant au tarif résidentiel

M. Bécharde: Oui. M. le Président, toujours dans la question des tarifs, mais une question des tarifs pour le résidentiel. C'est toujours très, très sensible, la notion d'augmentation des tarifs pour les clientèles résidentielles, parce que les Québécois se disent: Au-delà des profits qu'Hydro-Québec peut faire, ça nous appartient et, en tant qu'actionnaire, mon bénéficiaire, c'est d'avoir de l'électricité pas cher. À chaque fois que tu arrives pour jouer là-dedans, bien, c'est toujours un peu le discours qui revient.

● (12 h 10) ●

Le discours aussi qu'on doit se poser, c'est de savoir... Parce qu'il y a toujours deux théories, c'est de dire: Bon. Oui, il faut augmenter le rendement, il faut augmenter l'actif sur l'actif propre, et tout ça, mais, pour les Québécois et Québécoises, l'actif propre, c'est le montant qu'ils paient sur leur facture. Et ça, on voyait que vous avez fait des demandes d'augmentation tarifaire que le gouvernement a refusé de soumettre à la Régie. Donc, ils ont prolongé le gel tarifaire pendant encore deux ans.

Comme je le disais dans mes remarques préliminaires, le ministre peut toujours sourire, mais il y a un petit contexte électoral qui aide sans doute un petit peu. Ça paraît toujours mal d'augmenter les tarifs d'électricité à quelques semaines ou à quelques mois ou, au plus, à une année des élections, mais reste qu'on a rarement l'occasion de faire un débat sur le fond de cette question-là. Et j'aimerais vous entendre sur la volonté que vous avez, là — puis vous revenez pour 2004 et la suite — d'augmenter les tarifs pour le résidentiel. Et je comprends que vous allez probablement me répondre que c'est pour augmenter l'actif propre, la rentabilité et le rendement de l'entreprise, mais, pour plusieurs, étant donné que c'est une société d'État, le rendement est quelque chose de bien, bien particulier, parce que, si on regarde les taux de capitalisation, et tout ça, certains disent qu'il n'y a pas une entreprise privée qui pourrait survivre avec ces taux-là. Donc, tout est relatif. Mais, pour les individus, pour les Québécois et Québécoises, le seul retour, dans bien des cas, qu'ils ont sur l'investissement, c'est le tarif le plus bas possible.

J'aimerais que vous me fassiez un peu, là, le tour de cette question-là, vos intentions tarifaires, autant à court terme qu'à moyen terme, les impacts que ça a, et qu'on se pose la question. Parce que vous allez me dire: Pour la division Distribution, il faut la rentabiliser puis il faut diminuer le déficit. Ça pourrait être aussi un choix collectif, à un moment donné; on se dit: On laisse un déficit de 400 millions, puis on n'y touche pas, puis on n'a pas besoin de jouer sur les tarifs.

J'aimerais ça, là, profiter de votre présence pour que vous nous traciez, là, un peu le portrait de ce que c'est, les choix qu'on a, parce que je comprends que, là, c'est le gouvernement qui a les choix, mais peut-être que ça achève, hein? Alors, on aura peut-être ces choix-là dans quelques mois, et je veux juste être mieux outillé, et mes collègues, pour voir quelles sont les opportunités qu'il y a à ces niveaux-là et quelles sont les marges de manoeuvre et les impacts de ces choix-là, autant sur la clientèle résidentielle que sur le rendement d'Hydro-Québec et la place d'Hydro-Québec dans le marché nord-américain déréglementé face à ces tarifs-là.

M. Caillé (André): M. le Président.

Le Président (M. Rioux): M. Filion. M. Caillé?

M. Caillé (André): Oui.

Le Président (M. Rioux): Oui. Très bien.

M. Caillé (André): M. le Président, dans mon exposé du début, je disais qu'à Hydro-Québec il fallait développer la mission de base — bon, ça va — et aussi développer l'héritage collectif que représente Hydro-Québec. Hydro-Québec est organisé maintenant en divisions, on le sait, et Hydro-Québec, c'est un objet de fierté aussi. Il y a héritage, mais c'est une fierté de l'héritage.

La loi dit qu'Hydro-Québec, elle doit être gérée en fonction d'une saine santé financière. Alors, je prends tout ça et j'intègre tout ça, et ce que je me dis, c'est ceci: On a, à Hydro-Québec, une division Production qui n'est pas réglementée, qui va être en compétition, pour les ventes en additionnel du 165 ou sur les marchés extérieurs, avec d'autres, puis on va aller essayer d'avoir le meilleur rendement possible.

Au niveau du transport, c'est une entreprise réglementée. Si c'est un héritage et si c'est un héritage qui est cause de fierté, il faudrait bien le gérer. Bien gérer une entreprise réglementée, ça veut dire faire un rendement raisonnable plus 300, 400 points de base, les obligations à long terme des gouvernements plus 300, 400 points de base. De même manière, on devrait faire la même chose pour la division Distribution. Et les autres activités qui ne sont pas réglementées, bien, elles devraient être compétitives dans leur marché.

Alors, pour moi, il s'agit du fait qu'il s'agit d'un héritage, qu'il faut bien le gérer, et ce n'est pas parce que c'est une société d'État qu'il faut dire: Bien là, ici, ce n'est pas grave si ça fait du déficit. Par ailleurs, on a un engagement, et, dans le pacte social, encore une fois, je répète, il n'est pas question qu'il y ait de choc tarifaire pour corriger la situation, non plus. Mais ce n'est pas parce que c'est une société d'État qu'on ne doit pas bien la gérer. C'est la base du raisonnement que nous avons.

J'ajoute simplement, M. le Président, que, à travers le monde, ce que j'ai vu — et, moi, je suis un de ceux... Vous le savez tous, j'ai déjà dit que je préconise que ça demeure une entreprise collective, donc pas de privatisation. Ce que j'ai vu à travers le monde des sociétés qui ont été privatisées par des gouvernements, c'est beaucoup plus souvent à cause qu'on n'arrive pas à les gérer de façon convenable. En tout cas, c'est beaucoup plus souvent, sinon toujours, à cause du fait qu'ils ne sont pas rentables qu'on finit par se dire: Bien coudon, si on n'est pas capable de la gérer, on va la privatiser. C'est ça qui arrive dans le monde.

Alors, nous, ici... Enfin, moi, je suis de ceux-là qui pensons que ça doit demeurer dans le statut que ça a et qu'il faut bien la gérer. Voilà les idées que je peux partager avec vous là-dessus.

Le Président (M. Rioux): M. le député.

M. Bécharde: Oui, mais ce que j'essaie de voir, M. Caillé, c'est c'est quoi, la différence entre bien gérer l'entreprise... Tu sais, là, vous avez un bénéfice, là, au-dessus de 1 milliard. Sur ce, est-ce que vous calculez que c'est bien gérer l'entreprise? Et, si ça, c'est bien gérer l'entreprise, à ce moment-là, quand on joue sur les tarifs, quand vous parlez du bien collectif, et tout ça, jusqu'où on peut jouer sur les tarifs pour que, oui, on paraisse, au niveau financier, très bien gérer l'entreprise, mais au niveau de leurs actionnaires, c'est-à-dire les Québécois et Québécoises, qu'eux autres commencent à en avoir plein le

dos de la gestion d'entreprise, parce qu'ils voient les tarifs monter? C'est cet équilibre-là qu'il faut maintenir.

Mais c'est pour ça que je vous dis qu'au niveau du déficit de la division de Distribution, M. Filion, c'est sûr qu'il a accepté une tâche, je dirais, entre parenthèses, ingrate, parce que c'est la division qui est la moins rentable à date. Peut-être qu'il aura un bonus, ou il est brave, ou quoi que ce soit, mais, à un moment donné, on pourrait décider que la division Distribution reste à 400 ou à 300 millions de déficit et alléger le lourd fardeau de M. Filion du même coup, puis dire: Bien là, on peut passer à autre chose, on n'a pas besoin d'augmenter les tarifs. Vous voyez, c'est un peu ça qu'il faut voir.

Et quelle est notre marge de manoeuvre pour jouer là-dessus, en dehors de périodes électorales bien sûr, si on dit qu'il n'y a pas d'élection pendant 10 ans, là? C'est quoi, la marge de manoeuvre avantageuse pour ça et l'impact aussi? Il doit y avoir un impact aussi sur les marchés financiers. Il doit y avoir un impact quelque part. Il y a quelqu'un quelque part qui doit vous dire: Quand vous augmentez, vous n'augmentez pas les tarifs, bien là, écoutez, c'est quoi qui se passe? Là, ça a un impact dans vos emprunts, et tout ça, là. Il doit y avoir un impact dans tout ça.

Le Président (M. Rioux): M. Caillé.

M. Caillé (André): M. le Président, quand les marchés financiers nous voient gérer comme une entreprise bien gérée, évidemment, ils sont satisfaits de ça et réconfortés de ça. Enfin, les agences de crédit auxquelles on fait des présentations à chaque année entendent ça dans notre bouche à chaque fois.

Je voudrais revenir sur un autre propos, sur un autre élément: le gel jusqu'en 2004, depuis 1998, ça va représenter 12,2 % de diminution du prix en termes réels. Alors, il faut prendre ça en considération. Il faut prendre en considération aussi le fait qu'il n'y en aura pas, de choc tarifaire. On n'est pas en situation où on doit, au Québec, créer... qu'il va se créer une situation de choc tarifaire. Enfin, évidemment pas, puisqu'en 2004... puis pas plus après 2004. Il ne faut jamais se placer dans cette situation-là.

Il faudrait éviter, M. le Président, qu'on prolonge, qu'on prolonge les gels, puis qu'on restreigne, restreigne les augmentations jusqu'à ce qu'on ait un problème, puis là on décide: Ah! il faut corriger. Puis là on va corriger d'un coup sec, puis là il va y en avoir un, choc tarifaire. Ça aussi, il faut prendre ça en considération. Vous avez tout à fait raison: il y a un équilibre ici à maintenir, il y a de la raisonnable, un jugement raisonnable à faire sur à quelle vitesse on va corriger la situation en ce qui concerne sa rentabilité.

Le Président (M. Rioux): M. Filion.

M. Filion (Yves): Oui, M. le Président. J'aimerais peut-être ajouter un point aussi qui est très important par rapport à votre question, c'est le fait que, dans la Loi sur la Régie de l'énergie, on conserve et on protège le principe de l'interfinancement en faveur de la clientèle résidentielle. Alors, ça, c'est un point extrêmement important, parce qu'on aurait pu autrement dire: Oui, la situation du déficit du distributeur va impliquer une hausse importante des tarifs aux clients résidentiels. Mais ce n'est pas ça qui a été décidé. Ce qui a été décidé, c'est de dire: L'interfinancement est protégé et il est interdit à Hydro-Québec Distribution de demander des hausses tarifaires dans le but de corriger l'interfinancement. Alors, les hausses tarifaires seront demandées pour supporter le coût de l'approvisionnement additionnel en électricité, pour supporter bien sûr l'inflation et la croissance de nos coûts et également pour tenir compte de la concurrence, de la position concurrentielle de l'électricité dans notre marché par rapport au gaz naturel et au mazout.

Et ce que nous pensons, c'est que, en faisant ça et en gérant de façon optimale, on pourra éliminer le déficit avant la fin de la présente décennie, sans choc tarifaire, avec des augmentations tarifaires qui vont se tenir au niveau de l'inflation et qui serviront principalement à assumer le coût de l'augmentation de l'approvisionnement en électricité additionnelle au contrat patrimonial.

M. Bécharde: Je tiens à revenir... Déficit, je veux bien, mais déficit de votre secteur, de votre division. Parce qu'il faut toujours le mettre dans le contexte global aussi d'Hydro. Je me mets dans la peau des Québécois qui regardent ça puis qui vont lire demain matin que vous avez fait au-dessus d'un milliard de bénéfices. Ils vont se dire: Bien oui, mais il y a une division qui est déficitaire là-dedans, c'est un objectif. C'est comme je vous le dis: Est-ce que...

● (12 h 20) ●

Je repose la question autrement: Est-ce qu'on pourra envisager, au-delà de 2004, de geler les tarifs pendant encore deux ans, quatre ans, cinq ans? Puis quel en serait l'impact à moyen et à long terme? Parce que des fois j'entends, là, par rapport aux deux prochaines années, puis c'est comme si c'était, là, la dernière limite avant que quelque chose d'épouvantable arrive. Mais, si on décidait de geler, là, au-delà de 2004, c'est sûr qu'on ne connaît pas l'ensemble du contexte, et tout ça, mais c'est quelque chose qui pourrait se faire et qui ne ferait pas en sorte qu'Hydro-Québec soit obligée de mettre la clé dans la porte demain matin non plus.

Le Président (M. Rioux): Alors, M. Filion.

M. Filion (Yves): Oui, M. le Président, c'est que, si effectivement on gelait les tarifs pour une période plus longue, le déficit d'Hydro-Québec Distribution va s'accroître. C'est inévitable, parce que nous aurons à absorber à chaque année un coût d'approvisionnement additionnel de probablement 100 millions de dollars par année. Additionnel. Donc, au bout de cinq ans, on va être rendu à 1 milliard de déficit. Éventuellement, on va être rendu à un déficit tellement élevé qu'il va probablement être aussi élevé que le bénéfice net de mes collègues. Alors là, là, vous allez avoir raison de souhaiter que je sois courageux. Je pense que c'est une situation qui, à mon avis, est potentiellement problématique, surtout si l'électricité est non seulement concurrentielle par rapport au gaz naturel et au mazout, mais surtout si les prix de l'électricité demeurent parmi les plus compétitifs au Canada. Et ça, c'est possible également.

Le Président (M. Rioux): M. le député, il y a juste un commentaire, parce que ça implique l'interfinancement. Le ministre voudrait intervenir 30 secondes là-dessus.

M. Bécharde: Est-ce que je peux...J'ai juste une petite question.

Le Président (M. Rioux): Ah, bien, O.K., vas-y.

M. Bécharde: Bien, c'est parce que...

Le Président (M. Rioux): Termine.

M. Bécharde: Oui, bien, à ce moment-là, comment vous réagissez, là, quand vous voyez que malgré tous vos plans, et tout ça, là, le gouvernement arrive et vous dit, comme ça a été fait dernièrement: Vous gelez pour deux ans supplémentaires. Parce que là vous êtes quand même convainçants aujourd'hui, là, vous nous amenez ça, puis ça peut avoir des... Mais, quand on vous envoie ça puis on dit deux ans, est-ce que vous vous débâtez un peu? Vous n'avez pas d'autre choix finalement: vous l'acceptez, puis c'est le gouvernement qui vous a envoyé cette directive-là.

M. Filion (Yves): Bien, c'est évident que, si...

M. Béchard: Ou vous demandez qu'on vous rajoute une dose de courage et de détermination de deux ans de plus, mais...

M. Filion (Yves): Oui, oui. Mais, moi, je vais vous parler bien ouvertement. Si on m'avait permis de faire une demande de hausse tarifaire... Je pense que la situation concurrentielle au Québec nous permet puis que ça m'aurait permis sans doute de réduire le déficit plus rapidement. Le gouvernement a souhaité une position différente.

Mais, d'ici 2004, je n'ai pas à supporter de coûts additionnels pour m'approvisionner en électricité, donc je ne peux pas dire que j'ai une pression additionnelle sur mes coûts, d'ici 2004. Mais, après 2004, il y en aura une. Je devrai m'approvisionner sur le marché à un coût plus élevé que l'électricité patrimoniale, et là, s'il n'y a pas de hausse tarifaire, il y aura augmentation du déficit.

Le Président (M. Rioux): M. le ministre, rapidement parce que c'est le temps de l'opposition. Mais vous perdez rien, hein!

M. Brassard: Bien, c'est simplement pour dire que, si le gouvernement a indiqué à Hydro-Québec que le gel se poursuivait jusqu'en 2004, c'est qu'on s'est fondé aussi très largement sur le plan stratégique qui est en vigueur et qui sera remplacé par celui qu'on examine. Et je me souviens, il y a deux ans, de nos échanges à cet égard. Il y avait, dans le plan stratégique actuellement en vigueur, un gel de tarif jusqu'en 2002, et vous parliez de maintenir la stabilité tarifaire jusqu'en 2004. Et, quand j'avais demandé à M. Caillé ce que ça signifiait, la stabilité tarifaire, M. Caillé avait répondu: Ça signifie la poursuite du gel jusqu'en 2004. Alors, c'est sur cette base-là que le gouvernement a décidé d'indiquer à Hydro-Québec que le gel tarifaire se poursuivrait jusqu'en 2004, et sur l'interfinancement.

Et je dirais aussi, M. le Président, que, sur le déficit d'Hydro-Québec Distribution, ce n'est pas... ça ne vient pas d'apparaître, là. C'est maintenant visible parce qu'on a scindé Hydro-Québec par divisions. Alors là ça devient visible. Mais ça existait depuis toujours et ça se traduisait justement par l'interfinancement. Pourquoi l'interfinancement a-t-il été protégé par la loi n° 116? C'est une des beautés de la loi n° 116. Je constate qu'on va de plus en plus constater ou observer les vertus de la loi n° 116.

Une voix: ...

M. Brassard: Ha, ha, ha! Pas encore?

Le Président (M. Rioux): Rapidement, Jacques.

M. Brassard: L'interfinancement, pourquoi il a été maintenu? C'est très clair, c'est parce qu'il fallait tenir compte... bien sûr pour protéger le pacte social, mais tenir compte du passé, des 40 dernières années. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont incité fortement les Québécois à se chauffer à l'électricité. C'est ça qui est arrivé. Et on l'a fait avec une grille tarifaire incitative.

Alors, maintenant qu'ils ont suivi, qu'ils ont obéi à cette incitation pendant des décennies et que ça s'est fait sur la base de l'interfinancement, il aurait été inéquitable et injuste de supprimer comme ça, tout d'un coup, cet interfinancement puis de faire en sorte, là, que, après les avoir incités à passer à l'électricité, ça devienne prohibitif et qu'ils se retrouvent avec ce que vous appelez «un choc tarifaire».

Le Président (M. Rioux): M. le député de Mont-Royal.

M. Tranchemontagne: Merci, M. le Président. D'abord, la première chose que je voudrais vous dire, d'entrée de jeu, c'est que, moi, je pense que l'énergie que vous offrez aux Québécois a une valeur et que c'est important que cette valeur-là soit établie à sa juste valeur, si je peux me permettre cette expression-là, et que trop souvent, quand un produit n'est pas assez cher, bien, il est pris pour acquis et il est aussi gaspillé, ce qui est peut-être le cas aussi dans certains cas.

Par contre, ayant dit cela, je réalise que vous avez pris votre entreprise et vous l'avez divisée en quatre divisions pour vos objectifs personnels, pour essayer de concurrencer sur le monde international. Par contre, les Québécois, eux, la population du Québec ne voit pas ça, ces quatre divisions-là. Ce n'est pas transparent pour elle, etc. Ce qu'elle voit, c'est Hydro-Québec, qu'elle possède, soit dit en passant, et qui fait un profit de 1,1 milliard par année qui est constitué du 1,1 qui vient de la Production essentiellement, puisque le Transport et la Distribution, ça s'annule, chacun 500 millions, un en positif et l'autre en négatif.

Et puis c'est assez difficile donc de demander aux Québécois de dire: Acceptez donc des augmentations de tarif, quand on parle de faire des profits de 1,1 milliard pour l'ensemble d'Hydro-Québec. Parce que, eux autres, là, Hydro-Québec Distribution, ça n'existe pas pour la population en général.

Et, à ce moment-là, donc, ça m'amène à vous poser des questions. Vous parlez, par exemple... Dans le moment, vous avez un rendement de 7 %, je dirais, un rendement de 7 %, là, si je parle d'Hydro-Québec dans l'ensemble. C'est quoi, un rendement normal pour une entreprise? Pour une entreprise privée, je pourrais peut-être vous en parler, c'est quoi, un rendement normal, c'est clairement supérieur à 7 %. Par contre, quand c'est une entreprise, une société d'État qui utilise de l'énergie qui vient de la province de Québec, et donc qui appartient à tout le monde, ce n'est sûrement pas les mêmes standards. Quels sont les standards qu'on devrait respecter? Et comment ça, ça a une incidence sur justement le prix qu'on peut à juste titre demander aux Québécois, non seulement pour que l'entreprise survive et fasse un bénéfice raisonnable — et c'est comment on définit «raisonnable», dans le fond — tout en permettant aux Québécois de jouir de ce bénéfice qu'ils ont d'avoir cette énergie qui leur appartient? C'est ça, la difficulté.

Puis, je ne vous blâme pas d'avoir fait quatre divisions, je comprends ça, mais ce n'est pas... La réalité, là, pour la population, ce n'est pas ça. La réalité, c'est Hydro-Québec.

Le Président (M. Rioux): M. Caillé.

M. Caillé (André): Alors, le rendement raisonnable d'une entreprise réglementée, telle que l'est la division Hydro-Québec Distribution — c'est d'ailleurs prévu dans la Loi de la Régie — c'est les obligations à long terme du gouvernement, plus entre 300 et 400 points de base, selon une évaluation du risque, selon une décision d'ailleurs que prend la Régie elle-même sur la base d'une demande de l'entreprise réglementée. Donc, ça serait une demande de Hydro-Québec Distribution. C'est ça qui est normal dans ce métier. C'est la même chose pour Gaz Métropolitain, c'est la même chose pour toutes les entreprises réglementées que je connais, sur la base de la réglementation économique.

Maintenant, pour ce qui est de la notion de rendement puis du 1,1 milliard, il faut le mettre en perspective aussi, c'est 1,1 milliard qui donne 7,7 % de rendement sur équité. Nous ne sommes pas ici à la hauteur encore. On s'est amélioré, mais on n'est pas encore à la hauteur de ce que c'est qu'on peut trouver parmi les meilleures des entreprises dans notre domaine. Et puis, moi, j'ai de la difficulté à accepter qu'on soit moins bien que les meilleures. Alors, on a encore du travail à faire pour s'améliorer, d'où le nécessaire redressement de Hydro-Québec Distribution, des finances de Hydro-Québec Distribution.

Mais on a une contrainte additionnelle ici, que nous allons respecter, c'est le pacte social. Et, le pacte social, il dit quoi? Les tarifs vont être bas, ils vont être stables puis ils vont être uniformes. Il n'y en aura pas, ici, de choc tarifaire. De sorte que la différence entre une entreprise privée puis une entreprise comme nous, c'est que, nous, on est prêts à entendre — les actionnaires d'une entreprise privée ne seraient pas tout à fait prêts à entendre ça, là — qu'on va redresser la situation sur la prochaine décennie. Ça, ça serait difficile à accepter. Je pense que ce ne serait pas accepté. Il y aurait un changement de direction, si le président d'une compagnie privée disait que ça va lui prendre 10 ans avant de redresser son déficit, puis quelque chose se passerait. Mais, ici, on est dans un autre contexte, et surtout, il y a eu un engagement de pris, le fameux pacte social, puis nous, la directive, c'est de le suivre.

• (12 h 30) •

En ce qui concerne les relations avec le gouvernement, le gouvernement est l'actionnaire. Et puis vous avez dit: Les Québécois possèdent. Les Québécois sont aussi fiers d'une entreprise qui fait un rendement qui soit raisonnable. Moi, je pense que leur fierté ne sera pas moindre lorsque Hydro-Québec Distribution va avoir réussi à redresser son rendement.

Je suis d'accord avec vous — je répondais tantôt — qu'il y a un nécessaire équilibre ici. On ne peut pas changer tout ça du jour au lendemain et il y a un nécessaire équilibre entre le bénéfice puis la croissance des tarifs. Après avoir gelé les tarifs de 1998 à 2004, là on a fait un effort significatif. Et puis, quand on dit qu'on va s'en tenir à l'inflation sur les deux autres années, alors que, à Toronto, ça a été 13 %... 13 %, ça, c'est ça, un choc tarifaire. Nous, on parle de l'inflation en 2005 puis en 2006. On n'est pas dans les mêmes eaux ici, là, pas du tout. Il y a une différence entre nous et le comportement qu'aurait une entreprise privée.

Le Président (M. Rioux): Alors, merci beaucoup. Il nous reste, ma foi, une minute. C'est peut-être pour un commentaire, M. le député de Mont-Royal.

M. Tranchemontagne: Non, juste pour peut-être revenir sur le point qu'on discute. Si on regarde votre plan stratégique et qu'on regarde, bon, l'amélioration que vous voulez faire, vous voulez passer, je pense que c'est à 9 %, si ma mémoire me sert bien, au niveau du rendement sur l'avoir propre. Si je me trompe pas, là, c'est 9 %. Corrigez-moi si je me trompe. Mais, ce que je regarde — puis je n'arrive pas à le voir dans vos chiffres en tout cas: Quelle proportion viendrait de cette amélioration de la situation financière, là? Quelle proportion viendrait de la hausse tarifaire? Quelle proportion viendrait, par exemple, d'une plus saine et d'une plus serrée gestion de l'entreprise? Puis là je parle peut-être plus global que seulement Distribution.

Le Président (M. Rioux): Vous avez 15 secondes à peu près.

M. Fillion (Yves): Oui, très rapidement. La hausse du bénéfice net... Le bénéfice net d'Hydro-Québec va atteindre 1,6 milliard en 2006, Hydro-Québec Distribution contribue pour 275 millions et, du 275 millions, il y a environ 70 millions, probablement un petit peu moins, qui vient de la hausse tarifaire.

Le Président (M. Rioux): Nous allons ajourner nos travaux jusqu'à 14 heures, pour poursuivre la discussion toujours à l'égard de la Distribution. Et les députés membres de la commission sont convoqués en séance de travail au 3.31. Vous pouvez laisser vos documents ici, les portes seront verrouillées.

(Suspension de la séance à 12 h 33)